



L'an deux mil huit, le mardi seize décembre à vingt heures trente, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le conseil municipal de Saint-Sauveur-Le-Vicomte, sous la présidence de monsieur Michel Quinet, maire.

**Présents :** Monsieur Michel Quinet, Monsieur Jean-Pierre Levavasseur, Monsieur Michel Jacqueline, Madame Delphine Dujardin, Monsieur Alain Melain, Monsieur Jean-Claude Lechâtreux, Madame Dominique Travert, Monsieur Allain Guérin, Monsieur Daniel Lefilliâtre, Madame Nathalie Viel (arrivée à 22h12), Monsieur Pascal Thoën, Madame Thérèse Levoyer, Madame Caroline Brasseur-Ridel, Madame Dominique Collas, Monsieur Dominique Rouxel, Monsieur Claude Patrix (arrivé à 20h50).

**Absents excusés :** Monsieur Joël Angot, Monsieur Eric Briens.

**Pouvoirs :** Monsieur Eric Briens **pouvoir à** Madame Delphine Dujardin.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Dominique Rouxel

*Nombre de conseillers en exercice : 18*

*Nombre de conseillers présents : 16*

*Nombre de conseillers votants : 17*

*Date de la convocation : 9 décembre 2008*

Avant d'ouvrir la séance, monsieur Michel Quinet, maire rappelle le décès de monsieur Alexandre La Joie, conseiller municipal qui nous a quittés le 3 novembre 2008. Alexandre était un conseiller municipal dévoué avec des avis pertinents et d'une gentillesse sans égale.

Monsieur le maire fait observer une minute de silence en sa mémoire.

Monsieur le maire présente au conseil municipal monsieur Jean-Luc Gaubert, attaché territorial, qui prendra ses fonctions en remplacement de madame Béatrice Bernard le 5 janvier 2009.

## 1. APROBATION DU COMPTE RENDU DE SEANCE DU 28 OCTOBRE 2008

### Compte rendu du 28 octobre 2008 :

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte rendu de conseil municipal en date du 28 octobre 2008 sans observation.

## 2. MODIFICATION DU P.L.U.

Monsieur le maire donne la parole à monsieur Michel Jacqueline, adjoint chargé de l'urbanisme qui rappelle au conseil municipal certains projets d'urbanisme et propose de modifier le P.L.U. en conséquences.

:

1. Modification liée à une étude L111-1-4
2. création d'un lotissement d'accession à la propriété privé qui doit tenir compte des nouvelles réglementations en matière d'accessibilité
3. il rappelle également que le P.L.U. ne prévoit pas de règlement spécifique quant à la construction d'éoliennes de moins de 12 mètres
4. extension d'une zone pour permettre la réalisation d'un assainissement non collectif

5. suppression de l'emplacement réservé n°1

Il propose de confier la réalisation du dossier technique à la société « Arim des Pays Normands »

Vu, le code de l'urbanisme,

Vu, la délibération du conseil municipal en date du 13 décembre 2005 approuvant le Plan Local d'Urbanisme,

Entendu l'exposé de monsieur l'adjoint à l'urbanisme, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le conseil municipal :

- décide d'approuver la proposition de modifier le P.L.U.
- décide à l'unanimité d'inscrire les modifications concernant les points 1, 2, 4 et 5
- décide en ce qui concerne le point 3 dans le cadre de la modification du P.L.U. :
  - par 11 voix pour interdire les éoliennes de moins de 12 mètres en zone U
  - contre 3 voix pour interdire les éoliennes de moins de 12 mètres sur tout le territoire
  - contre 1 voix pour autoriser les éoliennes de moins de 12 mètres sur tout le territoire
- décide de retenir la proposition du cabinet « Arim des Pays Normands »,
- donne autorisation à monsieur le maire pour signer la convention avec le cabinet « Arim des Pays Normands ».

La présente délibération sera transmise à monsieur le préfet de la Manche. dit que la présente délibération sera exécutoire dans un délai d'un mois suivant sa réception par monsieur le préfet, si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au plan local d'urbanisme ou dans le cas contraire, à dater de la prise en compte de ces modifications après accomplissement des mesures de publicité précitées.

### **3. REVISION DE LA CHARTE DU P.N.R.**

Monsieur le maire donne la parole à monsieur Joël Angot, adjoint chargé des affaires agricoles qui présente au conseil municipal le dossier concernant le projet de révision de la charte du Parc Naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin.

Vu le code de l'environnement et notamment l'article R.333-7,

Après avoir examiné le projet de Charte révisée du Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin (rapport de présentation, plan du Parc, notice et annexes), le conseil municipal approuve ces documents permettant de solliciter le renouvellement du classement en Parc Naturel Régional et demande son adhésion.

Monsieur l'adjoint donne connaissance à l'assemblée des statuts modifiés au Syndicat Mixte « Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin » adoptés par le comité syndical du Parc lors de la réunion du 11 septembre 2008.

Conformément au Code des Collectivités Territoriales, il est demandé à notre Assemblée de donner son avis sur cette modification de statuts.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les statuts du Syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin.

Pour information, monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la cotisation versée par la communauté de communes de la vallée de l'Ouve est de 1€ pour 2008, cette cotisation était de 0,60€ en 2007.

#### 4. ASSAINISSEMENT

##### 4.1 ABONNEMENT – PRIME FIXE ASSAINISSEMENT

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal de la délibération du S.A.E.P. du canton de Saint-Sauveur-Le-Vicomte :

*« Le président donne lecture de l'article 3 des dispositions générales du règlement du syndicat des eaux approuvé par le contrôle de légalité le 17 juillet 1996 et complété par les délibérations des 30 juillet 1997 et 6 février 2003.*

*-Dans la définition du branchement, il précisé qu'un branchement peut alimenter un seul immeuble, le syndicat se réserve le droit de proposer toute autre solution-  
Après étude de cette situation en réunion de bureau, le président propose à l'assemblée d'ajouter cette clause à l'article 3 :*

*- dans le cas des logements sociaux en locatif, quand un seul branchement dessert l'immeuble, le contrat sera signé avec le propriétaire du logement*

*- Il sera facturé autant de primes fixes que de logements ;*

*L'assemblée, après en avoir délibéré, approuve cette proposition et donne tous pouvoirs au président pour signer les pièces nécessaires. »*

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'appliquer cette nouvelle réglementation à l'assainissement : « il sera facturé autant de primes fixes d'assainissement que de logements ». Le règlement d'assainissement sera modifié en conséquences.

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal approuve cette proposition et donne pouvoir à monsieur le maire pour signer les pièces afférentes à ce dossier.

##### 4.2 TARIFS ASSAINISSEMENT 2009

Monsieur le maire, considérant que la facturation de l'assainissement est pratiquée par le SAEP de Saint-Sauveur-Le-Vicomte, propose de fixer les tarifs assainissement en année civile.

Monsieur le maire rappelle les montants des taxes et raccordements assainissement 2008

et propose au conseil municipal de pratiquer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 une hausse de 1,34% sur la taxe par m<sup>3</sup> :

LIBELLE	2008 H.T.	2009 H.T.
Taxe (TVA à 5,5%) par m <sup>3</sup>	1,50€	1,52€
Abonnement (TVA à 5,5%) par semestre	15,70€	15,70€
Raccordement ancien (TVA à 19,6%)	240,15€	240,15€
Raccordement nouveau (TVA à 19,6%)	1.550,14€	1.550,14€

Après délibération à l'unanimité,

Le conseil municipal approuve les propositions susvisées applicables au 1er janvier 2009 et jusqu'à modification par le conseil municipal.

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal approuve cette proposition.

## **5. DEPART EN RETRAITE**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal le départ en retraite de madame Mireille Briens, A.T.S.E.M. employée à l'école maternelle Maignan ainsi qu'à la cantine.

A l'occasion de son départ en retraite, il lui a été offert un cadeau.

Monsieur le maire propose de le prendre en charge sur le budget communal.

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal approuve le règlement de cette dépense sur le budget communal et donne pouvoir à monsieur le maire pour signer les pièces afférentes à ce dossier.

## **6. LOCATION DE SALLE**

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal d'un courrier de madame Laure Mellet de l'association « Alto Vicomte ».

Madame Mellet sollicite la location de la salle de justice de paix afin de dispenser cours de chants et de musique dans un cadre associatif les mardi de 18h30 à 21h30 et les mercredis de 8h30 à 21h30.

Considérant la régularité de l'utilisation de la salle et le fait qu'un piano y est entreposé constamment, monsieur le maire propose d'établir un tarif de location à 30€ par mois d'occupation.

Après délibération à l'unanimité, madame Thérèse Levoyer, membre du bureau de l'association n'ayant pas participé au vote, le conseil municipal approuve cette proposition et autorise monsieur le maire à signer toute les pièces afférentes à cette opération y compris une convention qui sera établie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 entre la commune de Saint-Sauveur-Le-Vicomte et l'association « Alto Vicomte »

## **7. ADHESION CAUE**

Monsieur le maire donne la parole à monsieur Jean-Pierre Levavasseur, adjoint chargé des travaux qui propose au conseil municipal que la commune adhère au C.A.U.E. de la Manche.

Le C.A.U.E. (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) de la Manche est un organisme autonome associant l'Etat, le Département, les collectivités et les acteurs locaux de l'aménagement. Il exerce ses activités de conseil, d'information, de formation et de sensibilisation dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme de l'environnement et du paysage, et ce, sans intérêt dans le processus de maîtrise d'œuvre.

Le montant de la cotisation annuelle est de 30€

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal approuve cette proposition et donne pouvoir à monsieur le maire pour signer les pièces afférentes à ce dossier.

## 8. MUSEE BARBEY D'AUREVILLY

### 8.1 BILAN DU MUSEE 2008

Monsieur le maire présente au conseil municipal le bilan des entrées et ventes au musée de l'année 2008 :

LIBELLE	NB	PRIX
<b>Entrées totales 2008</b>	<b>4070</b>	<b>7.143,80€</b>
adultes	2417	5.559,10€
Etudiant	494	568,10€
Groupe adultes	618	927,00€
Groupe scolaires	112	89,60€
Groupe étudiants	0	0
gratuit	429	0

cartes	enveloppes	livres	médailles	affiches	catalogues	TOTAL
176	74	12	6	26	376	
88,00€	66,60€	42,00€	270,00€	91,00€	7.520,00€	8.076€
<b>SOIT UN</b>	<b>TOTAL</b>	<b>DE :</b>	<b>557,76€</b>	<b>hors</b>	<b>catalogues</b>	

Le bilan de l'année du bicentenaire est donc un bilan positif pour le musée Barbey et pour la commune de Saint-Sauveur-Le-Vicomte en terme de visiteurs, en effet, la recettes des entrées du musée était en :

- 2007 : 1.546,05€
- 2006 : 1.556,30€
- 2005 : 1.462,50€.

Le projet d'aménagement de la salle de vidéo projection sera proposé au budget primitif 2009.

### 8.2 VENTE DE CATALOGUES

Monsieur le maire informe le conseil municipal que les catalogues vendus au musée Barbey durant la saison 2008 appartiennent au conseil général, le produit de la recette doit donc être reversé au Département.

Il y a eu en 2008 trois cent soixante seize catalogues de vendus sur cinq cents déposés au prix unitaire de 20€. Il y a lieu de reverser 7.520€ aux archives départementales sur présentation de facture.

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal approuve le versement de 7.520€ aux archives départementales et donne pouvoir à monsieur le maire pour signer les pièces afférentes à ce dossier.

### 8.3 NORMANDY PASS

Monsieur le maire présente au conseil municipal le dossier "Normandie PASS".

L'opération « Normandie PASS » édition 2009 consiste en une carte payante (1€) donnant droit à des réductions dans les établissements partenaires.

**Les avantages pour la collectivité sont :**

- communiquer auprès des visiteurs là où ils se trouvent pour mieux les inciter à venir visiter notre musée
- le dispositif est sélectif : seuls 25 lieux de visite seront partenaires en 2009
- obtention de retours statistiques de qualité
- bénéficier des retombées d'un plan de communication important

**Le coût pour la collectivité :**

Globalement il s'agit d'une opération publicitaire avec un tirage à 80.000 exemplaires. Le coût d'adhésion à ce projet est de 500€ H.T. sans compter la réduction pratiquée sur le prix des entrées.

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal décide de surseoir à toute décision dans l'attente de compléments d'informations.

#### 8.4 EXPOSITION ARCHIVES DEPARTEMENTALES

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal qu'actuellement (du 12 décembre 2008 au 28 mars 2009) les Archives Départementales exposent « Moi, Jules Barbey d'Aureville ! »

La commune de Saint-Sauveur-Le-Vicomte a, pour cette opération organisée à l'occasion du bicentenaire de la naissance de Barbey, prêté de nombreuses œuvres du musée. Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer une convention avec les Archives Départementales en conséquences.

La réouverture du musée Barbey est prévue le 11 avril 2009.

D'autre part, les Archives Départementales effectuent l'inventaire et le conditionnement des collections du musée. Les séries dédiées aux papiers personnels de Barbey d'Aureville (série A), la correspondance active et passive (séries B et C), les manuscrits (série D), l'iconographie (série F), la documentation (série G) et la bibliothèque (série J) sont d'ores et déjà achevées. Les objets et les œuvres d'arts (série E), les papiers de Louise Read et de l'entourage amical et familial (série H et I) ainsi que les archives du musée (série K) sont, quant à eux en cours de classement.

Monsieur Gilles Désiré Dit Gosset, directeur du patrimoine précise en outre qu'il reste à l'entière disposition de la municipalité afin de finaliser la convention de partenariat ainsi que l'aménagement de la réserve.

#### 9. ADMISSION EN NON VALEUR

Monsieur le maire présente au conseil municipal diverses propositions d'admissions en non valeur transmises par monsieur Francis Diss, trésorier :

- Commune, Médiathèque Louise Read :

Documents non rendus à la médiathèque Louise Read pour un montant de : 61,93€ (titre de recettes numéro 9/2004)

La nouvelle adresse de la personne concernée n'a pu être trouvée malgré de

nombreuses recherches

- Assainissement :
- SAMG Précimarbre pour un montant de 105,42 € T.T.C.; la liquidation judiciaire a été clôturée pour insuffisance de l'actif
- Un montant de 89,15€ T.T.C. concernant l'assainissement 2004 pour une personne partie sans laisser d'adresse et pour laquelle toutes les recherches se sont révélées infructueuses.

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal décide d'accepter ces dossiers en non-valeur sur les budgets concernés :

- budget communal pour 61,93€
  - budget assainissement pour 194,57€ T.T.C.
- et donne pouvoir à monsieur le maire pour signer les pièces afférentes à ces dossiers.

## **10. CREATION DE POSTE**

### **10.1 DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal la délibération en date du 9 septembre 2008 créant le poste d'attaché territorial.

Il présente au conseil municipal monsieur Jean-Luc Gaubert qui a été recruté sur ce poste à compter du 5 janvier 2009.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Il propose au conseil municipal la création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services (D.G.S.) à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A de la filière administrative au grade de Attaché Territorial.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade de attaché territorial.

Les agents occupant l'emploi fonctionnel de D.G.S. peuvent bénéficier d'une prime d'un montant maximum mensuel de 15% du traitement brut (indemnité de résidence, primes et supplément familial non compris, mais N.B.I. prise en compte)

Le conseil municipal,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 et 34,

Décide à l'unanimité de créer l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services ainsi que la prime de responsabilité s'y rapportant, et donne pouvoir à monsieur le maire pour signer les pièces afférentes à ce dossier.

Ce poste sera inscrit au tableau des effectifs de l'année 2009.

## 10.2 REGIME INDEMNITAIRE

Compte tenu de la création d'un poste d'attaché territorial (Conseil municipal du 09.09.2008) ainsi que celle de Directeur Général des Services (emploi fonctionnel conseil municipal du 16.12.2008) lesquels sont concernés par le bénéfice de l'IFTS, (inclus dans la délibération visée ci-dessous), et afin de bonifier le travail de l'ensemble des agents de la commune de Saint-Sauveur-le-Vicomte, il a été engagé une réflexion visant à améliorer le régime indemnitaire des agents dans les conditions prévues par la loi 84-53 du 26 janvier 1984 (article 88) et son décret d'application (décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié).

Monsieur le Maire propose la mise en place de l'Indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures (I.E.M.P.) : la délibération du 20 décembre 2007 portant réaménagement de l'ensemble du système indemnitaire des agents territoriaux serait complétée comme suit :

- Mise en place de l'Indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures pour les cadres d'emplois suivant :
  - o Attaché territorial (y compris emplois fonctionnels de direction)
  - o Rédacteur territorial
  - o Adjoint administratif
  - o Agent de maîtrise
  - o Adjoint technique
  - o Educateur des APS
  - o Opérateur des APS
  - o animateur
  - o Adjoint territorial d'animation

Le coefficient maximum d'attribution est fixé au coefficient 3.

Les critères d'attribution sont définis comme étant les suivants :

- Ponctualité et assiduité
- manière de servir

Les attributions individuelles feront l'objet d'un **arrêté** de l'autorité territoriale

Les présentes dispositions entreront en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Sauveur-Le-Vicomte, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition susvisée et décide la modification du régime indemnitaire au 1<sup>er</sup> janvier 2009 selon les termes ci-dessus.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.



Le conseil municipal donne pouvoir à monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes.

## **11. MARCHES PUBLICS**

### **11.1 V.R.D. RESIDENCE SAINTE MARIE**

Monsieur le maire donne la parole à monsieur Jean-Pierre Levavasseur qui informe le conseil municipal que la commission d'appel d'offres a retenu l'entreprise :

- Meslin pour le lot 1 pour un montant de 65.876,88
  - Sarlec pour le lot 2 pour un montant de 13.260,51
- pour la réalisation des V.R.D. de la résidence Sainte Marie.

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal donne pouvoir à monsieur le maire pour signer les marchés correspondants et toutes les pièces afférentes à ce dossier et transmettre les dossiers auprès des services du Conseil Général afin de solliciter l'attribution d'une subvention de 25% du H.T.

### **11.2 GESTION DE LA STATION D'EPURATION**

Monsieur le maire donne la parole à monsieur Jean-Pierre Levavasseur qui informe le conseil municipal que la commission d'appel d'offres a retenu l'entreprise :

- SAUR
  - pour un montant de 26.514€ H.T.
- pour la gestion de la station d'épuration.

Après délibération, le conseil municipal donne pouvoir à monsieur le maire pour signer les marchés correspondants pour une durée de trois ans et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la municipalité est très satisfaite des prestations de la SAUR sur la gestion de la station d'épuration.

## **12. DECISION MODIFICATIVE**

### **D.M. COMMUNE**

Monsieur le maire informe le conseil municipal des différents comptes communaux à revoir :

- en fonctionnement, compte 66 : charges financières il y a lieu d'ajouter 253,07€ concernant pour une part des pertes de charges et pour une autre part (8,50€) des frais financiers pour rejets de prélèvements qui peuvent être financés par les gains de changes
- en fonctionnement chapitre 65 : il y a lieu d'ajouter 3.384€ suite à la création d'un poste d'adjoint ; cette somme sera prélevée sur le fonds de roulement
- en fonctionnement article 6811-042 : il y a lieu de modifier les amortissements pour un montant de 799,70€, ce montant est à déduire du virement à l'investissement

- en investissement : un ajout en recettes de 799,70€ au compte des amortissements déduit de l'autofinancement
  - en investissement, compte 16 : emprunts en devises il y a lieu d'ajouter 1452,69€ concernant le capital des emprunts en francs Suisses qui peuvent être financés sur le fonds de roulement
  - en fonctionnement, il y a lieu de revoir le compte des amortissements, en effet la subvention de fonctionnement allouée au R.A.M. par la C.A.F. doit être amortie pour un montant de 1202,26€ en dépenses au 13918-040 de 1202,26€ et un montant égal en recettes au 777-042
  - en investissement : l'apport de caillou sur le terrain Sissi de la Lande d'un montant de 2.302,74€ peut être réglé en investissement programme 55, il y a donc lieu d'opérer un transfert de financement entre le fonctionnement et l'investissement.
  - en investissement : il faut prévoir le règlement d'une facture EDF pour l'effacement de la ligne moyenne tension non prévu au budget primitif pour un montant de : 15.681,20€ T.T.C.
  - en investissement : il y a lieu de compléter le programme 25 d'un montant de 127.36€ correspondant à la modification du plateau du bureau de la comptabilité
- Ce montant peut être prélevé sur le fond de roulement.
- Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal considérant les points exposés par monsieur le maire décide les modifications budgétaires suivantes :

Fonctionnement :

D666	254.00
D61523	- 23 750.00
D6531	3 384.00
D6811-042	800.00
D023	20 769.00
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 457.00</b>
R766	254.00
R777 042	1 203.00
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 457.00</b>

Investissement :

D1643	1453	1856	R021
D13918 040	1203	800	R28188 040
TOTAL D NA	2656	2656	TOTAL R NA
D2312	2303	2303	R021
TOTAL D 55	2303	2303	TOTAL R 55
D2184	128	128	R021
TOTAL D 25	128	128	TOTAL D 25
D2315	15682	15682	R021
TOTAL D 65	15682	15682	TOTAL R 65
<b>T DEPENSES</b>	<b>20769</b>	<b>20769</b>	<b>T RECETTES</b>

## D.M. LE BOIS DE L'ENFER

Après délibération à l'unanimité le conseil municipal approuve les modifications budgétaires suivantes concernant les écritures de stocks 2008 du budget annexe du Bois de l'Enfer :

Fonctionnement :

D71355 042	variation stocks	46 633.00
TOTAL	DEPENSES	46 633.00
R71355 042	variation stocks	46 633.00
TOTAL	RECETTES	46 633.00

Investissement :

D3555 040	travaux	46 633.00
TOTAL	DEPENSES	46 633.00
R3555 040	variation stocks	46 633.00
TOTAL	RECETTES	46 633.00

### 13. COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Vendredi 28 novembre	Réunion de la commission de révision des listes électorales
Samedi 6 décembre	Réunion de la commission d'appel d'offres : Ouverture des plis concernant la gestion de la station d'épuration (et attribution) et les plis V.R.D. de la résidence Sainte Marie
Mercredi 10 décembre	Réunion de la commission d'appel d'offres : VRD résidence sainte Marie attribution des lots

### 14. COMPTE RENDU DES E.P.C.I.

#### 14.1- COMPTE RENDU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE L'OUVE

Jeudi 30 octobre	Rencontre avec monsieur Bulot de la D.D.J.S. et madame Picot de la C.A.F. pour l'étude d'un Projet Educatif Local Rencontre avec monsieur Romanovski, vétérinaire pour l'étude de l'installation d'une clinique vétérinaire
Vendredi 31 octobre	Présentation du diagnostic du SCOT salle Le Normandy
Jeudi 6 novembre	Rendez-vous avec le cabinet d'étude « Biomasse » et le syndicat mixte Cotentin traitement pour une étude sur la valorisation des déchets en commun
Samedi 8 novembre	Foire es morts à Rauville
Jeudi 13 novembre	Rencontre avec madame Langevin du CAUE pour les plantations Zone de l'abbaye. Une subvention de 1.000€ a été attribuée. Réunion de bureau
Dimanche 16 novembre	Cérémonies commémoratives au cimetière Allemand d'Orglandes
Mardi 18 novembre	Réunion de la commission d'appel d'offres pour le dossier ordures ménagères Le président a présenté à la commission le projet d'avenant qui prévoit la diminution du montant du marché de 8 372 € H.T en 2009, suite à la résiliation de la convention liant la commune de Saint-Jacques-de-Néhou au service des ordures ménagères. Le nouveau montant du marché est de 131 508 € H.T soit

	<p>138 740,94 € TTC.</p> <p>La commission a accepté le projet d'avenant et proposé au conseil communautaire d'autoriser le président à signer l'avenant n°1 avec l'entreprise SPEN.</p>
	<p>Réunion du conseil communautaire, ordre du jour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- approbation du compte rendu du 18.09.08</li> <li>- Les transports de proximité</li> <li>- Présentation des missions de la D.D.E. en matière de voirie</li> <li>- Approbation de la charte du parc naturel des marais du Cotentin et du Bessin 2009/2021</li> <li>- Décisions modificatives</li> <li>- Les ordures ménagères, la déchetterie : SMCT ; avenant avec la SPEN</li> <li>- La zone d'activités de l'abbaye</li> <li>- Le contrat de pôle</li> <li>- Voirie : programme 2008</li> <li>- Ecoles : travaux 2008</li> <li>- Syndicats : incendie, transports scolaires</li> <li>- Syndicat mixte du Cotentin : modification des statuts</li> <li>- Contrat de territoire</li> <li>- R.A.M.</li> <li>- Contrat éducatif local</li> <li>- SPANC</li> <li>- Questions diverses</li> </ul>
Jeudi 27 novembre	Réunion du Comité de pilotage du contrat éducatif local
Mercredi 3 décembre	Réunion du réseau rural du syndicat mixte du Cotentin sur les enjeux agricoles
Jeudi 4 décembre	Réunion du Jury de recrutement pour le poste d'ATSEM en remplacement de madame Briens en retraite au 1 <sup>er</sup> janvier 2009. Madame Sylviane Barbey, auxiliaire de vie a été recrutée.
Samedi 13 décembre	Réunion de bureau
	Inauguration de la salle des fêtes et remise de la médaille régionale départementale et communale à monsieur le maire de Saint-Jacques de Néhou et à ses collaborateurs

#### 14.2 SYNDICAT DE TRANSPORTS SCOLAIRE.

Mercredi 10 décembre	Rencontre à Crosville sur Douve pour l'étude d'un arrêt de bus
Samedi 13 décembre	Rencontre avec madame Lambinet et madame Beauchef, Foyer Socio Culturel pour l'activité piscine
Jeudi 27 novembre	Réunion des accompagnateurs scolaires

#### 14.3 SYNDICAT D' AEP.

Monsieur Jean-Pierre Levavasseur, président du syndicat d' A.E.P. de Saint-Sauveur-Le-Vicomte fait le compte rendu de la réunion du conseil syndical en date du 3 décembre 2008.

Le conseil syndical a voté une modification du prix du m<sup>3</sup> de 2 centimes d'€ et de 10€ sur la prime fixe annuelle.

Le SAEP a acheté une mini-pelle.

Le cubage des ventes d'eau diminue ; les conditions climatiques et la situation économique en sont responsables.

#### 14.4 LE CLOS DU COTENTIN.

Mardi 16 décembre	Réunion des trois offices du tourisme des villes de Saint-Sauveur, Bricquebec et Valognes au pays d'art et d'histoire à laquelle sont également conviés les chefs de service technique et les directeurs des collectivités.
-------------------	---

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le pays d'art et d'histoire a obtenu une subvention d'un montant de 6.000€ pour la mise en œuvre du programme d'animations 2008 de la part du Conseil Régional.

La D.R.A.C. et le Conseil Régional restent à l'écoute du syndicat ; monsieur le maire les en remercie.

#### 14.5 SYNDICAT MIXTE POUR L'OPERATION DE REVITALISATION DU PLAN DU COTENTIN.

Jeudi 30 octobre	Remise de chèques aux entreprises dans le cadre de l'OPAH
	Repas de travail de l'O.R.C. à Montebourg

#### SYNDICAT d' AMENAGEMENT DE LA DOUVE

Monsieur Claude Patrix délégué au syndicat d'aménagement de la Douve fait un compte rendu de la dernière réunion. Le dossier Saint-Sauveurais sera revu car aucuns travaux n'ont été recensés à ce jour or plusieurs arbres sont tombés dans la partie concernée.

La prochaine réunion est fixée le 22 janvier 2009 à 14 heures.

#### 15. QUESTIONS ORALES

##### VOIE DE CONTOURNEMENT DE LA COMMUNE

Monsieur le maire fait le point du dossier concernant la réalisation de la voie de contournement du bourg de Saint-Sauveur-Le-Vicomte. Une rencontre avec monsieur Beaufiles du Conseil général et monsieur Ripouteau conseiller général a eu lieu le 9 décembre dernier.

## **MEDIATHEQUE LOUISE READ**

Monsieur le maire donne la parole à madame Nathalie Viel, responsable déléguée du conseil municipal de la médiathèque Louise Read qui fait un compte rendu de la réunion de travail de l'équipe de la médiathèque.

Monsieur le maire informe le conseil municipal des dates de fermeture pour les vacances de Noël : du 20 décembre 2008 au 3 janvier 2009 inclus.

## **LIAISON FERROVIERES**

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal d'un courrier de monsieur Claude Gatignol, député concernant les difficultés rencontrées en ce qui concerne les arrêts en gares de Valognes.

## **STATION DE HARAS**

Monsieur le maire fait le bilan de sa rencontre avec madame Ninon Légié, directrice régionale des haras nationaux concernant l'avenir de la station des haras de Saint-Sauveur-Le-Vicomte.

Un seul palefrenier sera sur place lors de la prochaine saison de monte avec un souffleur.

## **MAISON DE RETRAITE DES LICES**

Monsieur le maire fait le point du projet de construction d'une unité de douze lits pour personnes désorientées à la maison de retraite des Lices. Les travaux de démolition ont commencé ce jour.

Jeudi 30 octobre	Conseil d'administration de la maison de retraite des Lices
Dimanche 2 novembre	Bicentenaire de la naissance de Jules, Amédée Barbey d'Aurevilly : entrée gratuite au musée pour les Saint-Sauveurais
Mardi 4 novembre	Inauguration de l'exposition sur le chevalier des Touches à la médiathèque Louise Read
Jeudi 6 novembre	Inhumation de monsieur Alexandre La Joie, conseiller municipal
Vendredi 7 novembre	Conseil d'administration de l'association des maires
Dimanche 9 novembre	Manifestation des footballeurs : « retrouvailles » des anciens
Mardi 11 novembre	Cérémonie de commémoration de l'armistice
Mercredi 12 novembre	Conseil d'administration du SDISS à Saint-Lô. Une visite sera organisée au centre de secours de Saint-Sauveur-Le-Vicomte mi janvier 2009.
Samedi 15 novembre	Inauguration du salon du livre à Valognes Repas de la « société d'agriculture de Valognes » à la salle des fêtes
Mardi 18 novembre	Réunion avec les personnels de la RPA pour la

	préparation du « Forum Vital » de la journée portes ouvertes du 24 janvier 2009
	Goûter et présentation du nouveau personnel de la R.P.A. aux résidents
Jeudi 20 novembre	Réunion de l'association « Douve » à Négreville
	Rencontre avec monsieur Deloeuvre, directeur de la société H.L.M. du Cotentin et monsieur Faucillion pour le projet de réalisation d'une deuxième tranche de logements locatifs résidence Les Pommiers
	Conseil d'administration du Collège Barbey
	Calendrier des fêtes
Samedi 22 novembre	Réunion de l'association de l'ordre du mérite agricole
	Concours de belote des ACPG Salle des fêtes
	Poule au pot de l'amicale laïque au collège Barbey
Mardi 25 novembre	Réunion de la commission de médiation du logement
	Assemblée générale de l'OSCAL : Monsieur Pascal Thoën est élu président, monsieur Eric Briens et madame Caroline Brasseur-Ridel, vice-présidents, madame Virginie Pellet, secrétaire, madame Dominique Travert, secrétaire adjointe, monsieur Stéphane Watrin, trésorier, monsieur Jean-Claude Lechâtreux, trésorier adjoint, monsieur Michel Quinet, monsieur Alain Melain et madame Nathalie Viel, membres du bureau et monsieur Joël Viel, réviseur aux comptes.
Mercredi 26 novembre	Rencontre avec monsieur Germaine, architecte des bâtiments de France nouvellement nommé dans le département de la Manche. Plusieurs sujets ont été abordés : - Utilisation du PVC (portes et fenêtres) : un avis défavorable sera systématiquement émis du SDAEP car le PVC peut être nocif en cas d'incendie ou de chaleur importante - maison de retraite : monsieur Germaine a donné son accord au projet avec quelques légères modifications - aménagement autour du buste de Barbey et réfection des pavés sous la voûte : monsieur Germaine propose ses conseils - protection des vitraux de la tour Chandos : une demande sera effectuée après la réception des travaux. - rambarde sur le chemin de ronde : monsieur Germaine préconise une rambarde en fer de couleur « bleu canon de fusil » ou rouille
Jeudi 27 novembre	Rencontre avec monsieur et madame Langlois, repreneurs du Rideau Cramoisi
Vendredi 28 novembre	Trompes de chasse en concert à l'abbaye
Samedi 29 novembre	Repas des jeunes agriculteurs à la salle des fêtes
	Manifestation « Tartiflette » au collège de l'abbaye
Mardi 2 décembre	Goûter de Noël à la maison de retraite des Lices
Jeudi 4 décembre	Rencontre avec monsieur Joret pour un projet de concert à l'église

	Réunion de la commission d'appel offres de la maison de retraite des Lices
	Assemblée générale extraordinaire du SDISS
	Accueil des nouveaux commerçants
	Assemblée générale de l'OGEC
Vendredi 5 décembre	Première distribution des restos du cœur. Le nombre d'inscrits reste stable par rapport aux années précédentes
	Rencontre avec madame Ninon Léger, directrice régionale des haras nationaux, Basse Normandie
	Hommage aux combattants d'Afrique du Nord au monument aux morts
Samedi 6 décembre	Téléthon
	Réunion du Jury de recrutement pour le remplacement de la secrétaire de mairie : monsieur Jean-Luc Gaubert attaché territorial est recruté à compter du 5 janvier 2009.
	Réunion de la commission d'appel d'offres : Ouverture des plis concernant la gestion de la station d'épuration et les V.R.D. de la résidence Sainte Marie
Dimanche 7 décembre	Sainte Barbe
Mardi 9 décembre	Rencontre avec monsieur Beaufiles, du conseil général et monsieur Ripoteau, conseiller général concernant le projet de voie de contournement à Saint-Sauveur-Le-Vicomte
	Assemblée générale du Comité Saint-Clair
Mercredi 10 décembre	Rencontre avec les responsables de la société HLM du Cotentin, l'architecte, le géomètre concernant le projet de deuxième tranche de travaux au lotissement « Les Pommiers »
	Réunion de la sous commission accessibilité et sécurité et de la commission « incendie » concernant l'extension de la maison de retraite pour l'unité pour personnes désorientées. La sous-commission d'accessibilité a donné un avis défavorable dans l'attente des plans d'implantation du mobilier
Vendredi 12 décembre	Noël du RAM et des Petits Loups de la Douve
	Marché de Noël place Legrand
	Assemblée générale et spectacle du monde des familles rurales à Saint-Sauveur Lendelin
	Inauguration de l'exposition sur Barbey aux archives départementales à Saint-Lô
Lundi 15 décembre	Assemblée générale de SISTM
	Goûter de Noël à la RPA
Mardi 16 décembre	Réunion d'information de « GAB 50 » sur l'agriculture « bio »
	Assemblée générale des Bas Fonds de la Douve
	Manifestation à l'occasion du départ en retraite madame Mireille Briens, ATSEM à l'école maternelle Jacqueline Maignan en présence de nombreux parents et enfants



## TOUR DE TABLE

Monsieur Daniel Lefilliâtre, délégué de Manche Numérique fait un compte rendu de la réunion d'information concernant la dématérialisation des actes officiels avec des intervenants compétents et efficaces.

La prochaine réunion de bureau de l'O.S.C.A.L. est programmée le 9 janvier à 20h30.

La municipalité sera contactée prochainement par le président des « Amis de la Liberté » afin de solliciter la ville de Saint-Sauveur-Le-Vicomte pour être ville étape lors de la randonnée cyclo qui sera organisée en 2010 au départ de Périers.

Suite à la programmation des travaux à la maison de retraite il faut envisager prochainement le déménagement des hangars ayant appartenu à monsieur Pilet.

Il est souhaité de revoir les éclairages de Noël pour les années futures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 25